

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Service Juridique

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2023

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

- Rapport d'activité 2021 de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

CULTURE

- Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions pour l'année 2023 auprès du conseil départemental des Yvelines pour les équipements et services culturels municipaux.
- Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions pour l'année 2023 auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile de France pour ses équipements et services culturels municipaux.
- Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions pour l'année 2023 auprès du conseil régional d'Ile de France pour ses équipements et services culturels municipaux.

VIE ASSOCIATIVE

- Règlement intérieur des salles des fêtes familiales de la ville de Guyancourt.
- Contrat cadre de location des salles des fêtes entre les particuliers et la ville de Guyancourt.

FINANCES

- Tarif de location de la salle de réunion située au centre sportif Les Trois Mousquetaires.
- Règle des amortissements au prorata temporis et validation de la fongibilité des crédits - M57.
- Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2023 concernant les remplacements des chaufferies de la Ferme de Bel Ebat et du centre Louis Pasteur.
- Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune de Guyancourt.
- Rapport d'orientations budgétaires 2023.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Convention départementale des Yvelines France services dans le cadre de la création de la Maison France services de Guyancourt.
- Prolongation du contrat de Ville et de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2023.

ÉDUCATION

- Adhésion de la ville de Guyancourt à l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.).
- Subventions aux coopératives des écoles primaires publiques.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Convention cadre de nettoyage d'inscriptions, de graffitis et de tags sur un bien immobilier privé.
- Adhésion à la charte d'engagement Ecowatt portée par RTE et l'ADEME.

ACHAT PUBLIC

- Approbation du choix du concessionnaire pour la gestion du marché communal de la ville.
- Adhésion de la ville à la centrale d'achat du RESAH.

PERSONNEL

- Gratification du personnel communal à l'occasion des départs à la retraite.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Bilan 2022 sur les forfaits post-stationnement et les recours administratifs préalables obligatoires.

SOLIDARITÉ

- Subvention humanitaire en faveur de la Fondation de France pour les sinistrés du séisme en Turquie et en Syrie.

N.B : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.